

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

Présents : BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CAELLES Joris, CHALMETON Francis, CHAPON Christian, CHASTAGNOL Emma, CHAVIGNEAU Marie-Bérangère, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GOURET Coralie, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MATHIS Christine, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Abdelaziz, NAAMAR Elisabeth, ROLDO Marjorie, VACHER Cyril, VACHER Jean-Serge

Pouvoir : BARBUT René à BRIOUDES Georges, BORDJI Djamel à NAAMAR Abdelaziz, SCHWARZ Liliane à BOUDACHE Zina

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au préalable de passer la délibération concernant l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales en priorité.

Christine MATHIS sera la secrétaire de séance.

Madame Clarisse DONES, secrétaire générale, présentera le budget 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2020

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n° 021/2020 : Election des délégués et suppléants au sein du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020 :

Après vote, ont été élus :

Liste A/BRIOUDES Georges :

- Titulaires : BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CHAPON Christian, GOURET Coralie, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Elisabeth

- Suppléants : DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, JULIAN Damien, SCHWARZ Liliane

Liste B/GUILHOT Véronique :

Titulaire : GUILHOT Véronique

Les élections sénatoriales se dérouleront à Nîmes, présence obligatoire.

Délibération n° 022/2020 : Vote du BP 2020 de la Commune et du Lotissement et affectation du Résultat 2019 :

Présentation et explications faites par Clarisse DONES

Budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

	BP 2020	Réalisations 2019
TOTAL DEPENSES NETTES	1 867 649,68	2 180 901,25

Recettes :

	BP 2020	Réalisations 2019
TOTAL RECETTES NETTES	2 083 367,00	2 279 010,38

Excédent net prévu pour 2020 = 215 717,32€

SECTION D'INVESTISSEMENT :Dépenses :

	BP 2020	Réalisations 2019
TOTAL	802 194,30	516 309,47

Recettes :

	BP 2020	Réalisations 2019
TOTAL	802 194,30	321 352,16

Les comptes sont équilibrés pour 2020

Vote : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Budget annexe Lotissement La Plaine :

Le compte de gestion fait apparaître un déficit de -215 281,91€

Vote : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Madame DONES quitte la salle, remerciée par l'assemblée délibérante

Délibération n° 023/2020 : Vote des taux 2020 :

Les taux relatifs aux impôts locaux pour l'année 2020 s'élèvent à :

- Taxe Habitation 12,59%
- Taxe Foncier Bâti 19,90%
- Taxe Foncier Non Bâti 48,96%

Vu la conjoncture actuelle, l'assemblée délibérante décide de ne pas augmenter les taux.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 024/2020 : Dotations aux amortissements 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ne sont pas tenues d'amortir leurs immobilisations corporelles hormis les immobilisations incorporelles relevant des comptes 202, 2041, qui font l'objet d'un amortissement obligatoire prévu par la M14, même si la commune compte moins de 5000 habitants.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)

- la méthode retenue est la méthode linéaire

- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

En conclusion, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- Concernant les dépenses relatives à la couverture de l'entreprise Ceval, dont la base de calcul est de 20 000€, un plan d'amortissement a été fixé sur une période de 15 ans, soit 1333€ par an et ce, depuis 2012 (cf délibération n° 039/2017 du 22/09/2017).

- Concernant les dépenses relatives à des travaux du SIVU DFCI, dont la base de calcul est de 8984,00€, un plan d'amortissement a été fixé sur une période de 15 ans, soit 598,00€ par an et ce, depuis 2013 (cf délibération n° 039/2017 du 22/09/2017).

- Concernant les dépenses relatives à l'élaboration du PLU en 2019, soit 16 576,68€ à amortir sur 1 an à compter du 01/01/2020.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 025/2020 : Subvention au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de verser au CCAS des subventions communales pour ses diverses activités et projets, soit 25 500€. Cette somme sera prélevée sur la section fonctionnement du budget de la Commune, article 657362 chapitre 65.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 026/2020 : Subvention aux associations :

Monsieur le Maire propose de subventionner divers groupements, associations et sociétés d'utilité locale, régionale et nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer diverses subventions pour un montant global de 51 000,00€ à imputer sur l'article 6574 chapitre 65 du budget 2020, sous réserve que chaque bénéficiaire doive produire tous les justificatifs nécessaires.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 027/2020 : Subvention exceptionnelle à l'Association "Mille et Une Mémoires" :

Monsieur le Maire demande de voter une subvention exceptionnelle de 700€ à l'association "Mille et Une Mémoires" qui s'est produite devant les élève de l'école maternelle.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 028/2020 : Prime exceptionnelle pour le personnel municipal ayant travaillé durant le confinement pour complétude :

Suite à un oubli, une prime exceptionnelle de 330€ sera versée à Madame DI VITA Marielle (cf délibération n° 020/2020 du 12/06/2020).

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 029/2020 : Fixation du prix du déplacement et de la livraison en eau des écarts de la Commune au moyen de notre tonne à eau :

Monsieur le Maire revient sur le problème épineux de la livraison d'eau par les agents communaux sur les différents écarts de la Commune non desservis en eau potable.

La possibilité d'effectuer un forage avec l'aide de la Réal doit être étudiée. En attendant, une noria s'effectue entre le chef lieu et les écarts, au détriment du personnel technique communal, pour les riverains qui ne peuvent s'approvisionner par leurs propres moyens. Mais suite à des débordements, Monsieur le Maire propose de faire payer à compter de Juillet 2020 40€ les 5m³ à partir de la 2ème livraison.

L'assemblée délibérante, quant à elle, propose la livraison à 20€.

Vote : 23

Pour : 15

Contre : 6

Abstention : 2

Adopté à la majorité

Délibération n° 030/2020 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

16 titulaires et 16 suppléants sont nommés :

COMMISSAIRES DOMICILIES HORS COMMUNE ET INSCRITS AU ROLE DES IMPOTS LOCAUX	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUZIGES Jacques	CHARBONNIER Richard
BRIOUDES Annie	SERRE Mireille

COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
BARBUT René	BORDJI Djamel
BOUDACHE Zina	CAELLES Joris
CHALMETON Francis	CHAPON Christian
DUFFAUD Jean-Claude	PEYRIC Marc
MISTRAL Elisabeth	PEZZO Josiane
MISTRAL Jean-François	POITEVIN Pierre
NAAMAR Abdelaziz	POMARET Joël
NAAMAR Elisabeth	PRADOURAT Renée
OUAKLI Lydie	RIBOT Muriel
SCHWARZ Liliane	RICCI Claude
VACHER Jean-Serge	ROLLAND Rémi
VIGOUROUX Charles	ROUX Colette

COMMISSAIRES PROPRIETAIRES DE BOIS OU FORETS DOMICILIES SUR LA COMMUNE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LIVRIZZI Rosario	CHASTAGNOL Emma
LOI Alexandre	ROUMESTAND Yvon

Vote : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à la majorité

Délibération n° 031/2020 : Proposition de Voeu :

Cette délibération ne sera pas soumise au vote. Lors du précédent Conseil Municipal du 12 Juin 2020, Monsieur Cyril VACHER avait soumis, lors des questions diverses, son problème d'assister aux Conseils Municipaux lorsqu'il travaillait. Il a donc fait une lettre adressée au Préfet, ainsi qu'au Député. A suivre.

Questions diverses :

Cyril VACHER : entretien des chemins communaux afin d'éviter des dégâts lors d'orages

Georges BRIOUDES : nettoyage fait régulièrement

Jean-Claude DELPUECH : dégâts occasionnés par la faune sauvage sur la RN au niveau d'Argentan

Georges BRIOUDES : travaux prévus

Riverain de la Pérène : problèmes de stationnement

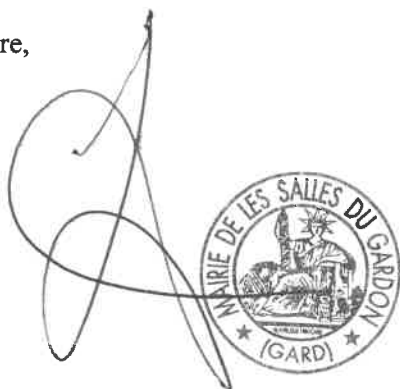
Georges BRIOUDES : un parking a été aménagé et la civilité doit être de rigueur

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 00h05.

Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon, le 24 Juillet 2020

Visa de Monsieur le Maire,
Georges BRIOUDES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Brioude', written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or fortified building, surrounded by the text 'MAIRIE DE LES SALLES DU GARDON' and '(GARD)' at the bottom, flanked by two stars.